



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
8 janvier 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission du commerce et du développement**  
**Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement**  
**d'un environnement économique favorable à tous les niveaux**  
**à l'appui d'un développement équitable et durable et sur**  
**la promotion de l'intégration et de la coopération économiques**  
**Deuxième session**  
Genève, 19 et 20 mars 2018  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Vers des politiques industrielles qui tiennent compte du numérique pour favoriser la diversification économique et la transformation structurelle.
4. Adoption du rapport de la réunion.

### II. Annotations

#### Point 1

##### Élection du Bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

#### Point 2

##### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

##### *Documentation*

TD/B/C.I/MEM.8/4

Ordre du jour provisoire annoté



### Point 3

#### **Vers des politiques industrielles qui tiennent compte du numérique pour favoriser la diversification économique et la transformation structurelle**

3. La deuxième session de la réunion d'experts pluriannuelle sera tenue conformément au mandat approuvé par accord tacite le 1<sup>er</sup> décembre 2017. Elle aura pour objectif d'examiner les moyens d'adapter les politiques industrielles au monde numérisé qui est le nôtre pour favoriser la diversification économique et la transformation structurelle.

4. De nombreux pays à travers le monde voient reculer la part du secteur manufacturier dans la production et l'emploi. Cela suscite des préoccupations dans les pays développés comme dans les pays en développement, car ce secteur se distingue par sa capacité de permettre à la fois des gains de productivité et la création d'emplois bien rémunérés. Longtemps, cette caractéristique a conduit les gouvernements à soutenir la diversification économique et la transformation structurelle de façon à favoriser le secteur manufacturier au moyen de diverses politiques industrielles.

5. Les nouvelles technologies numériques sont susceptibles d'avoir des effets positifs considérables sur l'économie. Elles devraient en particulier stimuler la productivité du travail et du capital, et favoriser les liens avec les marchés mondiaux. Cela étant, elles sont également à l'origine de sérieuses difficultés. L'essor de ces technologies pourrait accélérer le déclin du rôle du secteur manufacturier dans la création d'emplois bien rémunérés : on affirme souvent, en effet, qu'il risque d'entraîner la suppression d'un grand nombre d'emplois manufacturiers. L'objectif qui sous-tend l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est de parvenir à une prospérité sans exclusive. Pour atteindre cet objectif général, les pays en développement peuvent notamment diversifier leur économie de manière à réduire leur dépendance à l'égard des produits de base et opérer une transformation structurelle qui favorise les secteurs et les activités à forte valeur ajoutée. Mais si la croissance économique s'appuie sur un processus d'automatisation qui donne lieu à la suppression d'emplois et à la réduction des salaires, les nouvelles technologies risquent de compromettre l'engagement pris en faveur de la prospérité sans exclusive dans le Programme 2030 avant même que sa mise en œuvre ne décolle vraiment.

6. Les incidences de l'essor du numérique sur les individus, les entreprises et les pays – de même que les moyens pour tous ces acteurs de faire face à ces incidences et de s'y adapter – seront en grande partie déterminées par les choix des décideurs. Le numérique devrait avoir des effets sur pratiquement tous les domaines de la production et de la consommation ; il fera évoluer aussi bien les possibilités que les pratiques qui sont associées à un large éventail d'activités. Vu que l'efficacité des politiques nationales est essentielle à la réalisation des objectifs du Programme 2030 et des changements qu'ils portent, l'exploitation du potentiel du numérique représente un nouvel enjeu pour les décideurs. Toutes ces questions revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement, dont beaucoup sont à la traîne pour ce qui est de l'adoption des technologies numériques.

7. Compte tenu de ce qui précède, les participants à la deuxième session examineront, en particulier, la manière dont la diffusion des technologies numériques modifie les lignes de démarcation traditionnelles entre les différentes branches du secteur industriel et entre ce secteur et celui des services. Ils étudieront les moyens par lesquels les décideurs peuvent adapter les politiques industrielles appliquées jusqu'ici pour tirer parti des possibilités du numérique en faveur de la diversification économique, de la transformation structurelle et de la création de valeur ajoutée. Enfin, ils réfléchiront au rôle que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent jouer dans ce domaine.

8. Le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information pour faciliter les débats. En outre, les experts sont invités à rédiger des articles sur les questions à l'ordre du jour. Ces contributions seront distribuées pendant la session sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

*Documentation*

TD/B/C.I/MEM.8/5      Vers des politiques industrielles qui tiennent compte du numérique pour favoriser la diversification économique et la transformation structurelle

**Point 4**  
**Adoption du rapport de la réunion**

9. Le rapport de la réunion d'experts pluriannuelle sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Il est demandé aux experts de faire connaître au secrétariat de la CNUCED, d'ici le 9 février 2018, leur intention de présenter des documents et des communications. Les documents écrits et les communications devront être soumis au secrétariat d'ici au vendredi 23 février 2018.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Jörg Mayer, Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED ; courriel : joerg.mayer@unctad.org.